



ARRETE MUNICIPAL
PORTANT INTERDICTION DE LA BAIGNADE
ILE DE LOISIRS REGIONALE DE BOIS-LE-ROI

ARRÊTÉ N° DGS2023/170

Le Maire de la Commune de Bois-le-Roi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L2212-1 et suivants et L2213-23

Vu le Code de la Santé Publique en ses articles L1332-1 et suivants, D1332-1 et suivants et L1337-1 et suivants

CONSIDERANT :

- Le rapport d'analyse des eaux de baignade de l'Ile de loisirs de Bois-le-Roi en date du 4/07/2023 et joint au présent arrêté
- qu'il appartient au maire de prendre les mesures nécessaires de sécurité et de salubrité publique sur le territoire de sa commune

ARRETE

Article 1 : En raison de la présence d'Escherichia Coli et d'Entérocoques dans les eaux de baignade, l'accès à la plage de l'Ile de Loisirs et la baignade sont interdits à compter du 06 juillet 2023 et jusqu'à nouvel ordre à toute heure du jour et de la nuit aux personnes non munies d'une autorisation spéciale de circulation délivrée par le maire.

Article 2 : Le présent arrêté fait l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur. Afin d'informer le public, cet arrêté est également apposé à l'entrée des sites concernés.

Article 3 : Cette interdiction est signalée par la mise en place de barrières à l'entrée des sites et, en période estivale, par les drapeaux correspondants aux pollutions au poste de secours.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté exposent leurs auteurs aux poursuites et peines prévues par l'article R610-5 du Code Pénal.

Article 5 : L'ampliation du présent arrêté est transmise :

- à monsieur le Préfet du département
- à monsieur le Sous-préfet

Article 6 :

- monsieur le Directeur général des services
 - monsieur le Chef de la Police municipale
 - monsieur le Directeur des services techniques
 - monsieur le directeur de l'UCPA, Ile de loisirs de Bois-le-Roi
- sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté.



Fait à Bois-le-Roi, le 06 juillet 2023
Le Maire
David DINTILHAC

Edité le : 06/07/2023

Rapport d'analyse Page 1 / 2

Rapport partiel

Asso. UCPA Sport Loisirs

BASE REGIONALE LOISIRS & PLEIN AIR
RUE TOURNEZY
77590 BOIS LE ROI

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	LSE23-102693		
Identification échantillon :	LSE2307-27775	Analyse demandée par :	ARS DE LA SEINE ET MARNE
Nature :	Eau de baignade naturelle		
Point de Surveillance :	BL BOIS LE ROI BAIGNADE	Code PSV :	000002439
Localisation exacte :	baignade		
Dept et commune :	77 BOIS LE ROI		
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 48,4828320000	Y :	2,7220543000
Type d'eau :	EB - EAU DE BAIGNADE		
Type de visite :	AUBAI	Type Analyse :	BAIGN
		Motif du prélèvement :	CS
Nom de l'exploitant :	UCPA BOIS LE ROI Base Régionale de Loisirs Rue de Tournezy 77590 BOIS LE ROI		
Prélèvement :	Prélevé le 04/07/2023 à 10h05 Réception au laboratoire le 04/07/2023 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / HOERTH Lucie Prélèvement accrédité selon FD T 90-521 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de loisirs Flaconnage CARSO-LSEHL		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 04/07/2023

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité
Observations sur le terrain							
Mousses (détergents)	75BAIGN*	ABSENCE	-	Observation visuelle		absence	
Irisations sur l'eau (huiles minérales)	75BAIGN*	ABSENCE	-	Observation visuelle		absence	
Phénol (odeur)	75BAIGN*	ABSENCE	-	Observation visuelle		absence	
Changement anormal de coloration de l'eau	75BAIGN*	CONFORME	-	Observation visuelle		conforme	
Résidus goudronneux et matières flottantes	75BAIGN*	ABSENCE	-	Observation visuelle			absence

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité		Références de qualité
Fréquentation instantanée du bassin	75BAIGN*	2	personnes	Observation visuelle					
Bloom algal	75BAIGN*	Absence	-	Observation visuelle					
Mesures sur le terrain									
Transparence	75BAIGN*	0.60	m	Disque Secchi (D:20 cm NB)-Méthode semi-quantitat.	NF EN ISO 7027-2	0.10			
Température de l'eau	75BAIGN*	22.9	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	0			#
Température de l'air extérieur	75BAIGN*	21.2	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne	-10			
pH sur le terrain	75BAIGN*	8.1	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	1.0	6	9	#
Analyses microbiologiques									
Escherichia coli (eau de baignade) réalisé à Saclay	75BAIGN*	3307	NPP/100 ml	NPP microplaques	NF EN ISO 9308-3	15		1800	#
Entérocoques (eau de baignade) réalisé à Saclay	75BAIGN*	1317	NPP/100 ml	NPP microplaques	NF EN ISO 7899-1	15		660	#

75BAIGN* ANALYSE (BAIGN) BAIGNADE NATURELLE (ARS IDF-2021)

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres.